

## WEBINAIRE

### Objectif Enfance 2020

**Jeudi 19 Novembre 2020 de 14h30 à 16h00**

## PRESENTATION

Le Groupe Enfance de la Coopération Humanitaire et Développement (CHD) est un collectif de 19 ONG impliquées pour une meilleure prise en compte des droits de l'enfant dans la coopération internationale française. Le Groupe Enfance encourage les décideurs et les institutions à donner aux enfants, une place prépondérante dans leurs politiques d'aide au développement et à améliorer leurs pratiques. L'évènement **Objectif Enfance** est l'une des concrétisations de l'engagement commun de ces ONG. **Il a pour but de sensibiliser et d'interpeller le grand public et les décideurs sur la nécessité de respecter les droits de l'enfant dès aujourd'hui, sans quoi les ODD ne pourront pas être atteints.**



## INTRODUCTION

*Michelle Perrot - Directrice Plaidoyer et Engagement à Plan International France*

Il reste dix ans pour atteindre les 17 objectifs de développement que se sont donnés les 193 Etats membres des Nations Unies pour un monde plus juste et durable. Leur réalisation est intrinsèquement liée à celle des droits de l'enfant, qui, comme l'a rappelé le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme en 2016, doit « faire partie intégrante de tous les programmes, politiques et cadres qui visent à réaliser les Objectifs de l'Agenda 2030 et non pas être considérés comme une question de second ordre ».

Malgré des avancées notables en matière de droits de l'enfant dans le monde, 30 ans après la signature de la Convention relative aux droits de l'enfant (aussi appelée Convention internationale des droits de l'enfant - CIDE), le constat est que le programme reste inachevé<sup>1</sup>.

La crise du COVID-19 met encore davantage en péril les plus fragilisés. Depuis le début de la pandémie, une augmentation de 15% d'enfants vivant dans la pauvreté a été constatée dans les pays en développement, portant le nombre d'enfants concernés à 1,2 milliards<sup>2</sup>.

Les Etats doivent réagir et consacrer davantage d'efforts aux enjeux qui touchent les enfants : non seulement en s'appuyant sur une analyse de leurs besoins mais aussi en leur garantissant l'accès et la réalisation de leurs droits. Les enfants sont encore largement perçus et traités comme des bénéficiaires passifs et non comme des acteurs et actrices des décisions qui les concernent. C'est pourquoi il est fondamental d'adopter une approche basée sur les droits de l'enfant. Elle s'appuie sur les quatre principes directeurs de la Convention internationale des droits de l'enfant : le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination, le droit à la survie et au développement, et la participation. En interrogeant directement les enfants sur leurs défis et leurs attentes, et en les prenant

<sup>1</sup> Child Rights now !, *Une deuxième révolution, 30 ans de droits de l'enfant et un programme inachevé*, juin 2019

<sup>2</sup> Save the children, UNICEF, *Impact of COVID 19 on multidimensional child poverty*, septembre 2020

en compte dans la formulation d'une politique ou d'un projet, c'est le principe de participation qui s'applique, et c'est toute l'action qui s'en trouve renforcée dans sa pertinence et donc son efficacité.

Ainsi, il est plus que jamais essentiel qu'une prise de conscience s'opère de la part de tous les acteurs du développement concernant l'importance de cette approche. En effet, son appropriation dépend de la définition de politiques et de cadres stratégiques pertinents et *in fine* de la réalisation concrète, sur le terrain, des droits de l'enfant.

En qualité de 5<sup>ème</sup> pourvoyeur mondial d'aide au développement, la France influe par son action internationale sur la vie de nombreux enfants. Elle a donc un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des droits de ces derniers.

## **10 ANS AVANT LA FIN DES ODD, QUELLES POLITIQUES POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES DROITS DE L'ENFANT A L'INTERNATIONAL ?**

### **PARTIE 1 : POLITIQUES ET ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT EN EUROPE ET DANS LE MONDE**

*Valérie Carlier - Représentante du Service Public Fédéral (SPF) Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au développement Belgique, en charge des dossiers liés aux droits des enfants et à l'éducation.*

#### ***L'intégration de la question des droits de l'enfant dans la politique extérieure de la Belgique***

Les droits de l'enfant sont une priorité inscrite dans la loi de coopération belge. Cette préoccupation pour les droits de l'enfant se manifeste à travers son soutien financier à l'Unicef (core funding : financement de l'institution en tant que tel), d'un programme conjoint entre l'Unicef et les Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) concernant la lutte contre le mariage des enfants et en participant à certaines de leurs initiatives (telles que « She Decides », projet sur les droits sexuels et reproductifs).

En parallèle, la Belgique réalise des travaux diplomatiques dans le cadre de sa présidence actuelle au Conseil de sécurité des Nations Unies et d'un groupe de travail relatif à la situation des enfants dans les conflits armés. En effet, à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire du protocole facultatif concernant l'implication des enfants dans les conflits armés (OPAC) et de celui concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (OPSC), le gouvernement belge a participé à la rédaction d'un « Guide pratique à l'intention des médiateurs pour une meilleure protection des enfants durant les conflits » qui fournit une analyse des conflits fondée sur les droits de l'enfant et promeut l'implication et la participation des enfants, avec un soutien approprié.

Enfin, la Belgique est également présente dans différents groupes d'amitié (au Mali et à Genève) permettant de faire des appels aux ambassades afin de promouvoir les droits de l'enfant et au sein de différents partenariats internationaux tels que « Génération Unlimited »<sup>3</sup>.

*Iris Abraham - Conseillère en communication et droits fondamentaux au cabinet de Dubravka Šuica, vice-présidente de la Commission européenne*

### **La nouvelle stratégie européenne sur les droits de l'enfant**

Madame Abraham a commencé par rappeler que l'Union Européenne est un des leaders de la protection et du soutien aux enfants en termes de financements dans les domaines du développement et de l'humanitaire. L'UE souhaite alors créer un nouvel engagement pour renforcer la prise en compte des droits des enfants dans ses travaux en examinant tous les domaines politiques dans lesquels elle est compétente à agir et en rassemblant tous les outils disponibles (législations, instruments politiques, financements).

Dans ce cadre, la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant a pour objectif de créer une cohérence et une attention particulière au sein de la Commission pour coordonner toutes les actions existantes et futures. Sa base légale est la CIDE et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La tentative de l'aligner avec les ODD est en cours.

Les valeurs d'inclusion et d'égalité sont centrales dans cette stratégie, cela implique d'inclure les enfants migrants, ceux demandeurs d'asiles et les mineurs non accompagnés. Ces principes demandent aussi de s'intéresser aux droits de l'enfant à travers le numérique. En effet, l'éducation digitale comme la protection des abus sexuels en ligne sont devenus des enjeux majeurs du fait de leur progression, leur nombre a presque quadruplé, en Europe et à l'étranger. Une attention accrue est également portée à la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence ainsi qu'à la promotion d'un accès adapté à la justice pour les enfants.

La question de la participation active des enfants dans la vie démocratique et politique, en Europe et en dehors, est le fil conducteur de la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (2021-2024).

L'implication des enfants est constatée dans la conception même du document : les contributions de plus de 10 000 enfants d'Europe et hors-Europe grâce à l'aide de plusieurs ONG ont été intégrées lors de la rédaction de cette stratégie.

Par ailleurs, en septembre dernier, a eu lieu le European Forum on the Rights of the Child. A cette occasion, plus de 60 enfants ont participé aux débats, la rédaction de discours liminaires, et beaucoup de leurs recommandations ont été intégrées. Cet événement a aussi montré au monde politique que l'implication des enfants est nécessaire car ils sont en mesure de savoir mieux que quiconque ce qui est important pour eux.

**« On le voit déjà avec l'activisme des enfants à travers le monde, ils sont très forts, ils ont beaucoup de choses à dire et nous, adultes, beaucoup à apprendre d'eux ! »**

---

<sup>3</sup> « Génération Unlimited » est un partenariat mondial multisectoriel visant à répondre au besoin urgent d'élargir les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi pour les jeunes de 10 à 24 ans.  
<https://www.generationunlimited.org/our-work>

### ***La réalisation effective des droits de l'enfant est un enjeu fondamental en 2020***

Madame Abraham est revenue sur l'impact considérable de la pandémie de COVID-19 sur les enfants et a révélé des constats alarmants : la violence domestique a augmenté, tout comme l'impact que cela entraîne sur la santé mentale et physique. La fermeture des écoles a posé un vrai problème car, au-delà de l'éducation, l'école représente aussi un lieu de sécurité. Enfin, l'accès au sport, aux transports, à la politique sociale a été compromis et les conséquences doivent être prises en compte pour élaborer cette stratégie afin de fournir à la Commission et aux Etats membres, les outils pour réagir face aux crises qui se poursuivent.

### ***Aagje leven - Secrétaire générale de Missing Children Europe, Co-présidence du Children's Rights Action Group (CRAG)***

#### ***Le positionnement du CRAG par rapport aux propositions de la Commission européenne.***

Face aux conséquences de la crise sanitaire et à l'aggravation des conditions de vie des enfants, Mme leven a soulevé l'importance d'être unis afin de soutenir le processus en faveur des droits de l'enfant et d'assurer l'orientation de la stratégie vers des actions concrètes avec un impact réel. Elle a présenté le *Joint Position Paper on a Comprehensive Child Rights Strategy* porté par 28 organisations internationales engagées dans la défense des droits de l'enfant. Il regroupe 12 principes clés pour guider l'application de cette stratégie dans les politiques internes comme externes. Madame leven est revenue sur les points qui faisaient écho avec la problématique traitée ce jour :

- La stratégie doit être obligatoire pour les institutions de l'UE et les Etats membres. Elle doit également s'aligner sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et l'Agenda 2030.
- Elle doit être surveillée. Il doit y avoir un plan de mise en œuvre avec des révisions et contrôles réguliers. Chaque Etat membre doit être encouragé à développer son propre travail et à présenter ses résultats au Forum européen des droits de l'enfant.
- Elle doit être concrète (orientée vers des actions).
- Les droits des enfants doivent être pleinement intégrés dans une approche « do no harm » dans les travaux de la Commission européenne (par exemple : commerce, infrastructure, migration, changement climatique).
- Elle doit suivre le principe « no one left behind » : la stratégie devrait être pertinente pour tous les enfants en Europe et dans le monde en suivant une approche fondée sur le cycle de vie et en accordant une attention particulière aux enfants les plus vulnérables.
- Les instruments de financement internes et externes de l'UE ainsi que les budgets nationaux devraient soutenir la mise en œuvre des différentes priorités de la stratégie des droits de l'enfant. Les investissements financés par l'UE pour mettre en œuvre cette stratégie devraient faire l'objet d'un suivi régulier.

#### ***Les axes d'action prioritaires pour le CRAG***

Mme leven a insisté sur l'économie pour l'enfant comme élément clé. En effet, selon eux, les enfants doivent avoir accès à tous les services de base. Aussi, pour lutter contre toutes les formes de violence, des systèmes intégrés doivent être développés. Le CRAG recommande une action plus forte de l'Europe en faveur des droits des enfants : créer un mécanisme d'intervention extérieure pour défendre les enfants et s'assurer que les programmes de l'UE incluent toujours les droits de l'enfant. La question climatique doit également être placée au centre tout comme celle de la participation des enfants dans les démocraties. En effet, le CRAG considère qu'il est essentiel qu'ils puissent prendre des décisions et suivre les questions de budget et de financements.

Enfin, la réallocation des ressources pour la lutte contre la COVID-19 entraîne une diminution des ressources allouées aux acteurs de la société civile en Europe. Le CRAG insiste sur l'importance vitale pour les enfants du maintien de ces ressources qui leur sont destinées.

« Il n'est pas acceptable de diminuer les ressources destinées aux enfants pour lutter contre le COVID-19, sinon nous aurons plus tard une autre crise. »

*Jason - Jeune leader Vision du Monde République Démocratique du Congo*

Le témoignage de Jason s'est centré autour des défis auxquels font face les enfants dans son pays. Il a dénoncé la violation de leurs droits à différents niveaux et l'extrême pauvreté qui les touche.

« Nous grandissons mais dans des conditions qui sont compromettantes pour notre avenir. On se demande si un jour on aura des rêves qui seront réels ou qui seront réalisés. Nous les enfants, comme toutes les autres catégories de personnes, nous souhaitons vivre une vie où nous allons nous sentir mieux et où notre opinion sera prise en considération. Nous sommes des personnes comme les autres et nous avons besoin que nos droits soient respectés. »

## **PARTIE 2 : RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES DROITS DE L'ENFANT DANS LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE LA FRANCE**

*Michelle Perrot - Directrice Plaidoyer et Engagement à Plan International France*

### ***Droits de l'enfant dans la politique internationale de la France : de nombreux défis à relever***

Le ministère et l'AFD avaient mentionné, lors d'Objectif Enfance 2019, plusieurs défis à relever dans le cadre de la mise en œuvre des droits de l'enfant dans la politique extérieure de la France : l'accompagnement des Etats partenaires dans la prise en compte des droits de l'enfant dans leurs politiques nationales, la formation en matière de droits de l'enfant pour que tous les acteurs partent d'un socle commun de connaissances et travaillent dans la même direction, la question de l'opérationnalisation concrète de ces enjeux dans les actions de coopération, ou encore la complexité de la traçabilité et de la mise en place d'indicateurs de suivi

### ***Recommandations du Groupe Enfance<sup>4</sup> :***

#### **1. Prise en compte transversale des droits de l'enfant dans la politique internationale de la France :**

- Inscription des droits de l'enfant dans la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM). Les principes directeurs de l'approche basée sur les droits de l'enfant, ainsi que les droits des filles, devraient aussi apparaître. Face au nouveau report de l'examen de la loi, le Groupe Enfance se joint à Coordination SUD dans son appel à la remobilisation forte du gouvernement sur ces enjeux en vue de l'adoption d'une loi ambitieuse avant la fin de l'année.

<sup>4</sup> Groupe Enfance et UNICEF France, Note de positionnement : <https://www.groupe-enfance.org/wp-content/uploads/2021/02/Note-de-positionnement-GE-LOPSI.pdf>

- Prise en compte des droits de l'enfant dans les cadres stratégiques du MEAE et de ses opérateurs au moment de leur rédaction ou révision : point d'attention porté à l'opérationnalisation de la CIDE dans le plan d'action de la Stratégie « Droits humains et développement » (DOS 2019) et au calendrier de ce dernier. Un second point d'attention porte sur l'intégration d'un volet international dans le rapport que la France devra rendre au Comité des Droits de l'Enfant en 2021.

**2. Sensibilisation des agents du MEAE et de ses opérateurs à l'approche par les droits de l'enfant en vue de favoriser une culture institutionnelle en leur faveur. Cet objectif pourra être atteint via :**

- La formation des diplomates et des opérateurs de l'Etat à l'approche basée sur les droits de l'enfant. Le Groupe Enfance finalise l'élaboration d'un livre blanc de formation aux droits de l'enfant à destination des acteurs du développement et de l'action humanitaire qui pourrait alimenter les réflexions autour de l'adaptabilité de l'outil formation au profit des acteurs publics.
- Impulser l'opérationnalisation de l'approche basée sur les droits de l'enfant dans les projets de développement, en partenariat avec la société civile. Cette opérationnalisation pourrait être facilitée via des outils tels que la check-list du Groupe Enfance.

**3. Promouvoir la CIDE et l'approche basée sur les droits de l'enfant dans la diplomatie française :**

- En jouant un rôle actif en faveur du respect des droits de l'enfant au sein des instances multilatérales ou des grands événements tels le Forum Politique de Haut niveau.
- Dans le cadre bilatéral, en encourageant et en apportant une assistance technique aux pays partenaires de la coopération française, pour les soutenir dans l'intégration des droits de l'enfant dans la formulation de leurs politiques nationales

**4. Rendre visible la contribution budgétaire de la France à la réalisation des droits de l'enfant dans sa politique de coopération suivant l'Observation générale no 19 (2016) du Comité des droits de l'enfant sur l'élaboration des budgets publics aux fins de la réalisation des droits de l'enfant . Il sera alors nécessaire de :**

- Réfléchir, avec d'autres partenaires, à la mise en place d'outils ou mécanismes de fléchage, de contrôle et de traçabilité de l'APD dédiés aux droits de l'enfant. A cette fin, le Groupe Enfance prévoit l'an prochain la réalisation d'une étude intitulée « Quel outil pour une meilleure prise en compte des droits de l'enfant dans la politique internationale ? », dont les conclusions seront partagées avant la fin de l'année 2021.
- Faciliter la collecte de données désagrégées par sexe mais également par âge dans le cadre des stratégies et cadres de redevabilité, pour garantir des politiques et programmes plus adaptés.

*Anne Charlotte Dommartin - Déléguée aux relations avec la société civile et aux partenariats, ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères*

**Les choix du MEAE dans l'élaboration de la Stratégie Droits humains et développement**

Le MEAE a opté pour une stratégie globale. Madame Dommartin a reconnu que l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'enfant au sein du Ministère constitue un changement de paradigme dans la manière d'aborder le développement. Par conséquent, elle souligne qu'il n'est pas évident

d'intégrer cette approche comme principe sous-jacent des actions de développement. En ce sens, l'adoption de la stratégie est déjà pour le MEAE une rupture assez importante.

### ***L'opérationnalisation de l'approche par les droits dans les programmes de développement de la France***

Madame Dommartin a montré que l'approche par les droits nourrit les actions de l'AFD. En effet, les opérationnels de l'AFD prennent désormais en compte toutes les remontées du terrain, les demandes des pays du Sud et les attentes en termes de droits humains et notamment de droits des enfants. Cette démarche répond à des aspirations et des demandes fortes puisque plus de 90% des cibles des ODD sont reliées à la mise en œuvre des droits de l'homme. La déléguée a assuré que l'ambition française portée en 2018 était toujours d'actualité et que le ministère attendait avec une grande impatience que la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales passe en conseil des ministres avant la fin de l'année. La vision portée dans ces textes est de prendre en compte les droits humains, puisqu'ils sont une condition essentielle pour la réalisation des ODD et sont un facteur clé de la réduction des inégalités et du renforcement du lien social.

Mme Dommartin est aussi revenue sur une loi importante pour le MEAE et qui a été adoptée récemment sur le devoir de vigilance des entreprises : il leur incombe désormais de veiller à ce qu'aucune violation des droits de l'homme ne soit commise. Il s'agit d'un engagement important qui contribue à la réalisation des droits de l'enfant, puisqu'il incombe aux entreprises de ne pas recourir au travail des enfants.

### ***Les contributions du MEAE sur le plan multilatéral***

Les contributions sont d'ordres diverses. Sur le plan humain auprès de l'UNICEF (les français sont la deuxième nationalité représentée à l'UNICEF et la représentante de l'UNICEF qui a négocié la Convention des Droits de l'Enfant est française (Marie Pierre Poirier)) mais aussi sur le plan légal, à travers l'adoption de résolutions importantes concernant la protection des enfants dans les conflits armés (Résolutions 1539 et 1323 permettant un mécanisme de surveillance et de communication des violations graves en temps de conflits armés).

Plusieurs programmes sont également menés avec l'UNICEF (Afrique de l'Ouest et Liban notamment), et un fonds est approvisionné conjointement par l'UNICEF et la France pour l'autonomisation des filles en Mauritanie.

Madame Dommartin a tenu ensuite à préciser les contributions sur MEAE concernant le numérique : le ministère est actuellement en train de travailler sur la rédaction d'une déclaration de politique internationale sur la protection des enfants dans le monde du numérique.

Enfin, le réseau d'Ambassades contribue à la préservation des droits de l'enfant.

### ***Les avancées du MEAE et de l'AFD sur le plan financier***

Mme Dommartin a présenté la structure des contributions financières qui se divise en deux parties. D'une part, la France contribue à des « petits projets ». Elle a donné l'exemple de la création de projets pour améliorer le système d'enregistrement des naissances financés par le fonds de Solidarité pour les Projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI). Ils sont gérés en lien avec l'UNICEF et concernent trois pays prioritaires de l'aide au développement (Sénégal, République Démocratique du Congo, Libéria). En outre, la contribution de la France au Partenariat Mondial pour l'Éducation s'élève à 200 millions d'euros et s'accompagne en parallèle d'un doublement des moyens de l'AFD sur ces questions d'éducation (650 millions d'euros pour la période). La France tient aussi des engagements au niveau de la santé à travers le Programme MUSCOCA en Afrique de l'Ouest. Il est en place depuis 10 ans et vise la réduction de la mortalité infantile. La contribution à l'UNICEF en matière de traitements de VIH pédiatriques est un dernier exemple. D'autre part, les engagements financiers de la France se traduisent à travers ses partenariats bilatéraux. 37 projets financés par l'AFD concernent la protection des droits de l'enfant.

Les engagements bilatéraux de la France alloués à l'enfance sont estimés à 157 millions d'euros par an.

« L'intégration de l'approche basée sur les droits de l'enfant au sein du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères est [...] un changement de paradigme dans la manière d'aborder le développement [et] un nouveau défi que le Ministère est prêt à relever, notamment grâce aux outils du Groupe Enfance ».

*Fatou - Jeune activiste pour la protection des droits des enfants et des jeunes filles, Vision du Monde, Sénégal*

Le témoignage de Fatou s'est centré sur les apports et progrès qui découlent des Clubs des éducateurs pairs. En effet, chaque Club des pairs éducateurs contribue à la protection des droits des enfants à plusieurs niveaux (mariage précoce, hygiène corporelle, abus et exploitations) et mène des activités de sensibilisation et de formation aux droits de l'enfant. Fatou a fini par formuler des recommandations envers son pays et la communauté internationale.

« Au niveau international, le parlement des enfants doit être institutionnalisé dans tous les pays du monde parce qu'il s'agit d'un cadre adapté à la prise de décisions des enfants dans les sujets qui les concernent. Il faut que les enfants puissent avoir l'opportunité d'intervenir lors des débats internationaux afin de pouvoir influencer un véritable changement politique. »

## ECHANGES AVEC LA SALLE

Questions à l'attention de Mme Iris Abraham et Madame Aagje Ieven :

1) *Les droits de l'enfant ne sont pas toujours respectés malgré l'existence d'un cadre légal contraignant. Quelle stratégie la France et l'UE peuvent-elles mettre en place pour parvenir à un respect de ce cadre ?*

Mme Abraham a rappelé que les Etats membres de l'UE ont tous ratifié la CIDE, et doivent donc la respecter. Ils sont aussi signataires et ont ratifié la Charte des droits fondamentaux de l'UE dont les articles 24 et 32 obligent les Etats membres au respect des droits de l'enfant. Ils doivent être intégrés dans les plans nationaux. Elle a reconnu que de nombreux progrès restent à parcourir dans certains Etats membres et pays hors de l'Europe où la structure légale et les institutions sociales pour les enfants ne sont pas encore suffisamment ou pas du tout en place. Il est nécessaire de travailler avec des grandes organisations telles que l'UNICEF qui prennent part à des groupes de travail, et des collaborations comme Child Rights in Action.

Dans l'UE, la Commission exerce un certain levier sur les Etats membres. La Commission met en place un plan d'action clair pour sa stratégie, avec un rappel aux Etats membres et acteurs externes qu'il faut mettre en place des structures de soutien aux droits de l'enfants. Ces droits sont un aspect des droits de l'homme, ils ne sont pas secondaires, pas tertiaire mais en première ligne avec tous les droits de l'homme. L'UE essaie aussi d'avoir des actions de nature légale avec impact dans pays où les droits de l'enfant ne sont pas respectés, et aussi dans leur action externe par des programmes mis en place soit par la DEVCO ou en contexte de crise (ex. dans ce qui concerne la résilience). Ex. lors de son travail sur la crise en Syrie, de nombreux échanges et voyages étaient organisés sur le terrain et au sein de pays limitrophes, ils ont essayé, avec le soutien des ONG, de mettre en place des structures locales et d'intégrer ces objectifs dans les plans nationaux.



Mme Leven a exposé différentes idées du Joint Paper :

- Il faut certes avoir une législation, mais il faut avoir aussi un plan de mise en œuvre, avoir une stratégie de suivi des Etats membres sur leur politique intérieure et extérieure, avec des indicateurs associés. De plus, il faut prévoir une évaluation pour constater des objectifs atteints. Il faut aussi une très forte coordination au niveau européen, au sein de la Commission.
- Il est très important de bien prévoir le budget et d'en avoir pour la politique interne ou extérieure (savoir les sommes dépensées pour la cause des enfants). La Commission peut suivre cela : ex. la révision annuelle pour savoir comment les Etats membres font ces dépenses
- Il faut organiser des consultations auprès des enfants. Il n'est pas toujours simple d'avoir des groupes divers d'enfants. Le risque est de consulter uniquement des « jeunes politiciens » ayant déjà une aspiration pour ce domaine. Il est très important pour les ONG qui sont sur le terrain, en contact avec les enfants, de faire participer les enfants les plus privés de droits.

2) *Comment garantissez-vous la promotion des droits de l'enfant à votre niveau dans un contexte de crise comme celui de la COVID-19 ?*

Mme Abraham a reconnu que la promotion des droits de l'enfant en temps de COVID est réellement un défi en particulier les enfants plus défavorisés, sans accès internet, vivant dans des conditions difficiles, parfois abusives. Le contact personnel et surtout le contact à l'école, les centres de communes, les centres de loisirs et sportifs contribuent à l'intégration et l'apprentissage de leurs droits. La Commission essaie de travailler avec des partenaires, ONG, par des actions sur les médias sociaux. Actuellement, dans les Etats membres les écoles sont ouvertes et la Commission veut mettre en place un travail étroit avec les écoles mêmes. Ils ont été positivement surpris de voir un taux de participation élevé pour la consultation avec les enfants (plus de 10 000 enfants) dans le cadre de la conception de leur stratégie. Ils ont constaté que 14% des enfants étaient des enfants présentant un handicap, 11% venant de groupes défavorisés, réfugiés. Grâce à ces consultations, ils ont réussi à les atteindre et prendre leur parole en considération.

Mme Leven a rappelé qu'il était nécessaire de s'assurer que les enfants aient un endroit où s'exprimer librement et être pris en charge, i-e avant tout l'école. En effet, ce lieu leur permet d'être en sécurité, d'avoir accès à l'éducation, à ce dont ils ont besoin et à une protection. Si l'école devrait fermer, il est impératif de leur donner accès à tout cela, notamment via des lignes téléphoniques d'aide. Elles existent pour tous les âges, pour garantir l'accès aux services sociaux.

3) *Auriez-vous en tête un exemple de propositions très concrètes faites par les enfants lors de la conférence internationale de fin septembre pour enrichir la stratégie ?*

Mme Abraham et Mme Leven ont toutes deux choisi d'illustrer les propositions à travers le même exemple : la place des enfants au centre du débat, de la démocratie, de la prise de décision. La participation des enfants lors du Forum a été extrêmement importante. Mme Abraham a précisé que ce phénomène était très lié aux impacts de la crise COVID car il était essentiel de les consulter pour savoir comment les aider plus et mieux avant la deuxième voire troisième vague de contamination. A côté de la participation, Mme Leven a mis en avant les retours d'expérience des enfants sur le plan de la crise du COVID 19 : leurs préoccupations concernaient souvent les violences faites aux enfants et leur santé mentale.

Question à l'attention de Mme Dommartin :

*La stratégie des DH et développement est un grand pas pour le MEAE, et le GE a été impliqué autour de l'élaboration du plan pluriannuel. Quelles sont les prochaines étapes prévues et quel est le calendrier ? Ce serait une opportunité pour faire avancer cette ABDE.*

*Mme Dommartin a expliqué que les stratégies et plans d'actions du MEAE ont une durée de 3 ans (format traditionnel). Certains documents prévoient des évaluations à mi-parcours qui permettent d'amender, réorienter la mise en œuvre mais elle ne dispose pas de réponse directe à la question. Les échanges sont ainsi à poursuivre. Le fait que cette approche constitue un réel changement de paradigme, ils tentent de la développer de manière « autonomisante », pragmatique et normative. Véritable défi pour le MEAE, elle a renouvelé son souhait de poursuivre le dialogue avec les parties prenantes comme le Groupe Enfance pour progresser dans la mise en œuvre et co-construire l'application de cette stratégie.*

## **CONCLUSION :**

Hervé Laud, directeur Prospective et Plaidoyer chez SOS Villages d'Enfants, a conclu cet événement en remerciant l'ensemble des participants et en rappelant que la route est encore longue pour la réalisation des droits de l'enfants. Pour aller plus loin, le Groupe Enfance vous invite à découvrir l'exposition Objectif Enfance réactualisée ainsi que des parcours pédagogiques pour les 7-12 ans. Le Groupe poursuit ses actions en lien notamment avec les pouvoirs publics et continuera de suivre les temps forts de 2021, en particulier avec la révision de la LOP-DSIL.

**« Il faut vraiment continuer à travailler tous ensemble, les enfants n'attendent que ça, cela fait 31 ans ! »**